



## *Municipalité de Chénéville*



Vous êtes intéressés par la garde de poules ou de cailles en milieu urbain? Voici quelques sujets auxquels nous vous invitons à réfléchir avant de faire le saut.

### **Temps**

S'occuper de poules ou de cailles, comme de tout animal domestique, demande du temps. Avez-vous ce temps à consacrer quotidiennement à vos protégées? Aussi, si vous prévoyez des absences (vacances ou autre) il faudra trouver quelqu'un pour venir prendre soin de vos volailles.

### **Dépenses**

Il faut prévoir un certain investissement pour l'équipement (poulailler, mangeoire, abreuvoir, litière, nourriture et autres). Si certains frais ne sont à déboursier qu'une fois, les autres reviennent régulièrement.

### **Hiver**

Il est possible de garder des poules et des cailles en hiver, mais le poulailler doit être adapté en conséquence (isolation, lampe chauffante et autre). Si vous ne voulez ou ne pouvez pas le faire, il existe des fermes qui acceptent les poules et cailles en pension» ou qui les reprennent une fois la saison estivale passée. Renseignez-vous d'avance pour être sûrs de trouver un endroit pour vos volailles si c'est ce que vous pensez faire.

### **Poulailler et enclos**

Emplacement, matériaux, facilité de nettoyage, espace suffisant pour le déplacement des poules, équipements nécessaires (abreuvoir, mangeoire, nourriture, matériel de litière...): voici certains des éléments à penser pour le choix de la maison de vos nouvelles locataires.

### **Gestion des excréments**

Une poule produit approximativement 2 livres d'excréments par semaine! Les fientes doivent être enlevées quotidiennement du poulailler et de l'enclos: un peu comme dans une litière de chats! Plusieurs matériels peuvent être utilisés (mousse de tourbe, ripe, paille) comme litière, les magasins pour cultivateurs sauront vous guider pour trouver ce qui est le plus convenable. Il vous faudra aussi réfléchir à ce que vous ferez de ce fumier et où vous l'entreposerez. Le règlement prévoit qu'il est interdit de le mettre aux ordures.

### **Gestion des œufs**

Une bonne poule pondeuse vous pondra jusqu'à 250 œufs par an. Elle commencera à pondre dès l'âge de 5-6 mois et cela jusqu'à la fin de sa vie qui peut durer entre 5 à 8 ans. Sachez néanmoins que passé l'âge de 3 ans, votre poule deviendra moins productive. À 4 jeunes poules, cela équivaut à environ 3 douzaines par semaine! Est-ce que votre famille consomme autant d'œufs? Si ce n'est pas le cas, comme le règlement municipal interdit la vente d'œufs, il vous faudra trouver des façons d'intégrer ces œufs à des recettes ou en donner à votre entourage!

## Nuisances (bruits et odeurs)

Si l'entretien n'est pas fait adéquatement, un poulailler/enclos peut rapidement sentir mauvais! Les odeurs, les mauvaises comme les bonnes, voyagent facilement d'un terrain à l'autre avec le vent. Afin de maintenir de bonnes relations avec vos voisins, il faudra assurer un nettoyage très fréquent (quotidiennement et hebdomadairement) des installations de vos volailles. De plus, même si les bruyants coqs sont interdits, les poules émettent elles aussi beaucoup de bruits, que ce soit leur jacassement lorsqu'elles pondent ou quand elles jasant entre elles! Afin de faire du bon voisinage, il vous faudra prévoir l'emplacement de votre poulailler en fonction de ces facteurs.

---

Voici des sites internet qui peuvent vous guider pour poursuivre votre réflexion :

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-urbaine/elevage-poules-en-ville>

<https://www.poulesenville.com/>

<https://oeuf.ca/producteurs/elevage-de-poules-urbaines/>

[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agricultureurbaine/Agricultureurbaine Pouleen ville.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agricultureurbaine/Agricultureurbaine_Pouleenville.pdf)

<https://oag.qc.ca/que-doit-on-savoir-au-sujet-de-lelevage-urbain-de-la-poule-pondeuse/>

De nombreux livres sont également disponibles sur le sujet. Consultez la bibliothèque municipale : les préposées pourront vous en proposer!



63, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Chénéville (Québec) J0V 1E0  
Tél. : 819 428-3583, poste 1201 Fax : 819 428-4838  
Courriel : [reception@ville-cheneville.com](mailto:reception@ville-cheneville.com)  
[www.ville-cheneville.com](http://www.ville-cheneville.com)